

de nouveau matériel de guerre en territoire  
non occupé devra cesser immédiatement."  
Je n'ai pas eu à m'occuper ni de l'Armistice  
ni de la Convention puisque je n'étais  
pas au Gouvernement qui l'a demandée  
et signée mais il ne fait, vous le voyez,  
aucun doute que nous étions tenus de  
livrer tous nos armements. Je savais  
que nous en avions d'importants en zone  
libre. On a dit, et je crois qu'on n'a  
pas exagéré, que nous en avions assez  
pour armer vingt-quatre divisions; ils  
étaient naturellement clandestins, et j'ai  
éprouvé de grandes inquiétudes au  
sujet de ceux qui les détenaient en  
zone sud, lorsque l'armée allemande  
a franchi la zone de démarcation.  
C'est le général Pickendorp qui  
avait reçu la mission de les contrôler  
pour le compte du Ministère de la  
Guerre. Les Allemands savaient qu'ils  
existaient et il était certain qu'ils  
allaient mettre tout leur service de  
renseignements avec malheureusement  
parfois la collaboration de certains  
Français, pour les découvrir. Les  
mesures de répression qu'ils envisageraient  
étaient des plus sévères, puisque les  
détenteurs étaient par eux passibles de  
la peine de mort. Vous constatez  
que l'ordre que j'ai donné serait  
de Janvier, ce qui prouve que j'ai pu

J.P. 14

ARCHIVES  
NATIONALES



déjà laissé s'écouler un délai de plus de deux  
mois avant que les Allemands se présentent  
officiellement. Vous constatez également  
que j'ai demandé un nouveau délai et je  
me rappelle l'avoir obtenu. J'ai même  
obtenu ensuite des prorogations.

Il n'est pas présomptueux de ma part,  
d'affirmer que c'est surtout par la résistance  
passive que j'ai opposée et l'offre que j'ai  
faite de leur fournir des listes, que j'ai pu  
gagner tout le temps nécessaire pour faire  
se disperser encore et mieux cacher ces  
armements clandestins. Il n'est pas non plus  
présomptueux d'affirmer que c'est surtout de  
cette manière que l'armée secrète de la  
Résistance a pu être équipée.

Cela quelques semaines après l'occupation  
de la zone sud, je recevais à l'hôtel  
Matignon les délégués régionaux à l'informa-  
tion, et entre autres déclarations, je leur  
fis celle-ci :

" Voulez-vous un autre exemple de  
" tuiles qui me tombent chaque jour sur  
" la tête ? Lorsque en novembre les Allemands  
" ont occupé la zone libre, ils ont mis la main  
" sur des listes de dépôts d'armes que les  
" militaires n'avaient pas détruits. Il y en  
" avait des milliers de tonnes. Les Allemands  
" sont immédiatement venus me voir. Des  
" milliers de Français se trouvaient compro-  
" mis. J'ai répondu aux Allemands : " Ces  
" Français ont agi par patriotisme. Il y a

Blondel

14



9-12-90  
ARCHIVES  
NATIONALES

T. d'Essendieres

9/11/19





en retraite en 1940 put ainsi être prévenu par la gendarmerie, ce qui lui permit de faire passer les armes à une formation de l'armée secrète qui venait d'être constituée dans la région. Je s

Je comprends que, dans l'ignorance où vous étiez, des circonstances dans lesquelles j'ai dû agir à propos de ces dépôts clandestins d'armes, vous m'avez posé cette question. Ce fut parmi beaucoup d'autres un de ces problèmes à résoudre qui me causa les plus grands soucis et où j'eus à faire preuve autant d'habileté politique que de patriotisme.

Surveillé comme je l'étais, par des Allemands et par des Français qui les renseignaient, je dus sans doute agir avec prudence mais, là encore, j'éprouvais que ma présence au Gouvernement était utile à mon pays.

---

J'ai omis, en répondant à votre première question concernant ma lettre au Chancelier Hitler de vous dire qu'en outre des difficultés qui m'étaient causées par les exigences allemandes, il en est une importante que je dois préciser.

Un colonel, le Colonel Reile parlant au nom de l'armée allemande, notifia à M. Bousquet, Secrétaire Général à la Police, les décisions suivantes:

1.° Les Prefets français mettent à la

Blondet

4